



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

Synthèse du Rapport de l'auto-évaluation des cursus en Psychologie

- Bachelor -

Lausanne, Février 2011

Au cours de l'année 2010, l'Institut de Psychologie de la Faculté des sciences sociales et politiques a conduit une auto-évaluation de ses deux cursus (Bachelor et Master). Le processus d'auto-évaluation a créé une dynamique réflexive impliquant l'ensemble des membres l'Institut de Psychologie. Une visite d'experts est venue apporter un regard externe sur le travail effectué par la commission d'auto-évaluation et les conclusions auxquelles elle a abouti. L'élaboration du rapport d'auto-évaluation s'achève avec cette synthèse.

Bilan global selon le rapport de la commission

Points forts

Le point fort du Bachelor en psychologie de l'Université de Lausanne réside dans son insertion dans la Faculté des SSP et à l'interdisciplinarité proposée grâce à la proximité des sciences sociales, des sciences politiques et des sciences du sport. Sa structuration en majeure-mineure ajoutée à la volonté de proposer des mineures dans d'autres facultés reflète l'esprit d'ouverture de la Faculté et de l'Institut de Psychologie. Tous les acteurs du cursus sont attachés à cette **interdisciplinarité**, signature du cursus, pour les partenaires internes et externes.

Au niveau du contenu du Bachelor, un réel point fort provient de la **grande offre d'enseignements** et de la **pluralité des visions**.

Cette ouverture du cursus constitue néanmoins une prise de risque à la base de différents points faibles du cursus, relevés dans le rapport.

Aspect à développer

La procédure d'auto-évaluation a permis de mettre en évidence trois grands axes à développer, qui feront l'objet de mesures visant une amélioration à plus ou moins brève échéance (*détaillées dans le plan d'actions*).

Du point de vue du contenu et de l'organisation :

- Les objectifs du cursus en termes de connaissances et de compétences ne sont pas définis selon le Cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses.
- Des inadéquations ont été constatées entre les enseignements obligatoires du cursus de Bachelor en psychologie de l'Unil et les recommandations effectuées par la CDIPS.
- Le nombre d'examens auxquels les étudiants sont soumis est trop élevé.

Du point de vue du fonctionnement du cursus et de l'approche pédagogique :

- Il est impossible d'organiser des séminaires en raison du grand nombre d'étudiants et du manque de forces d'enseignement.
- L'articulation entre théorie et pratique n'est pas assez exposée dans le cursus.

Du point de vue des résultats et effets de la formation :

- Les règlements de la Faculté des SSP en rapport avec les conditions de réussite du cursus sont très permissives et pourraient mettre en question la reconnaissance de la qualité du Bachelor en psychologie de l'Unil par d'autres universités.

Points de vue et recommandations des experts

L'expertise interne et externe s'est effectuée sur la base du rapport d'auto-évaluation et d'une visite effectuée en présence des membres de la commission. Cette journée a permis des échanges constructifs entre les différents protagonistes.

Les experts internes à l'Université qui avaient à juger la procédure, ont constaté qu'elle a bien été respectée dans sa démarche autoréflexive et participative. Ils font toutefois mention d'améliorations à apporter au plan d'action.

Les experts externes, les professeurs Alexander Grob (Université de Fribourg) et Jean Dumas (Université de Genève), ont analysé plus particulièrement la réflexion qu'a porté l'Institut sur son cursus de Bachelor.

Points forts

L'**organisation du cursus en majeure-mineure** est considérée comme un atout donnant beaucoup de choix aux étudiants pour bâtir un cursus répondant à leurs intérêts.

Les nombreux efforts d'**information aux étudiants** mis en place par la faculté (service de la conseillère aux études, messages électroniques, site web et séances d'information). Des améliorations sont toutefois encore possibles.

L'**écoute des étudiants** au travers des différents organes de la filière et de la faculté (commissions et conseils divers) ainsi que dans les enseignements (évaluations périodiques des enseignements par l'étudiant).

Aspects à développer

Certains de ces points, déjà présents dans le rapport de l'auto-évaluation, ont été confirmés par les experts. Ils relèvent ainsi :

Du point de vue du contenu et de l'organisation :

- Il est essentiel de **renforcer les connaissances dans le domaine de la psychologie** dans le cursus des étudiants. Les 120 crédits ECTS de la majeure ne devraient être obtenus qu'en suivant exclusivement des cours de psychologie. Ceci serait conforme aux exigences de la CDIPS. Les mineures offertes devraient comprendre une concentration de cours de psychologie beaucoup plus importante que ce que permettent les mineures actuelles.
- Une **clarification de l'organigramme** de l'Institut serait souhaitable par un plan d'enseignement spécifiant les responsabilités de chacun dans les enseignements.

Du point de vue du fonctionnement du cursus et de l'approche pédagogique :

- La répartition inégale dans l'**encadrement des travaux** de bachelor entre les professeurs pourrait mener à des disparités importantes dans le travail d'encadrement.

Du point de vue des résultats et effets de la formation :

- Les 20% de crédits ECTS insuffisants autorisés par le Règlement de la Faculté. Le diplôme de Bachelor des étudiants de l'Université de Lausanne pourrait ne pas être reconnu par les autres universités (en particulier en Suisse).
- La reconnaissance en bloc de l'année propédeutique ne paraît pas conforme aux accords de Bologne.

Réactions de la commission d'auto-évaluation et de la Faculté

Sur de nombreux points, la commission est en accord avec les points confirmés et/ou relevés par les experts. La commission d'auto-évaluation, la commission d'enseignement de la filière et la Direction de l'Institut ont pris bonne note des considérations des experts. Des dispositions pour réfléchir aux changements à introduire dans le cursus ont été élaborées. La commission d'auto-évaluation a, par ailleurs, revu son plan d'action pour l'organiser et clarifier la vision de l'Institut.

Toutefois les experts, dans leur rapport, relèvent que le plan d'études ne correspond pas entièrement aux exigences de la CDIPS en raison de l'absence de certains enseignements. La commission relève qu'hormis un cours sur la *psychologie sociale* « classique », tous les enseignements mentionnés sont inclus dans le plan d'études du bachelor. Ils n'ont peut-être pas été repérés par les experts, en raison en particulier de la confusion existant parfois dans la terminologie (*psychologie de la motivation*, par exemple).

Par ailleurs, les mentions faites à la politique de la recherche menée à l'Institut de psychologie, semblent peu opportunes à la commission, dans le cadre d'un rapport portant sur l'évaluation de l'enseignement dans le cursus de bachelor.

Plan d'action pour le cursus de Bachelor

Objectifs	Actions	Moyens	Echéances
Identifier les connaissances et compétences acquises durant le cursus	Spécifier les objectifs du cursus selon le cadre national de qualification	Le Décanat saisit la Commission de l'Enseignement de filière pour une modification des plans d'étude et des descriptifs de cours en fonction de la disponibilité des informations <i>Plan d'études et descriptifs de cours</i>	Dès la rentrée 2013
	Etablir un cadre de définition des compétences et connaissances acquises dans chacun des cours	Le Décanat saisit la Commission de l'Enseignement de filière pour une modification des plans d'étude et des descriptifs de cours en fonction de la disponibilité des informations <i>Plan d'études et descriptifs de cours</i>	Dès la rentrée 2013
Accentuer la cohérence du cursus en terme de structure et de contenus	Sensibiliser les enseignants aux problèmes des redondances entre cours	Le Décanat charge la Commission de l'Enseignement de filière <i>d'établir un rapport (par un groupe de travail)</i> afin d'identifier les cours semblables à partir des plans d'étude et des plans de cours ainsi que d'encourager les enseignants à échanger sur leurs contenus	Dès la rentrée 2012
	Renforcer l'articulation entre théorie et pratique lorsque le sujet du cours s'y prête	Le Décanat saisit la Commission de l'Enseignement pour évaluer/établir s'il existe un manque (réel) au moyen des évaluations des enseignements par les étudiants (CSE). Le cas échéant, la CE rend attentifs les enseignants d'illustrer la matière théorique. Selon le besoin, veille à mettre sur pied des ateliers pour les enseignants en collaboration avec le Centre de Soutien à l'Enseignement <i>Ajout d'une question dans le questionnaire (CSE)</i>	Dès la fin 2013 (nécessité du « recul » de deux exercices)

	Développer des séminaires afin d'entraîner les capacités d'écriture, de réflexion sur les différents sujets du domaine de la psychologie et de problématisation des étudiants	Réétudier les moyens à disposition (prise en charge par les assistants (dès la 3ème année), libération de forces d'enseignement) afin de créer des séminaires d'une vingtaine d'étudiants Demander des moyens supplémentaires à la Faculté si ceux à disposition s'avéraient insuffisants et réadapter les règlements administratifs selon les besoins <i>Plan d'étude</i>	2015
Assurer la reconnaissance du Bachelor de l'Unil au niveau suisse	Développer la correspondance entre les cours du Bachelor et les recommandations de la CDIPS	Le Décanat saisit la Commission de l'Enseignement de filière pour créer un groupe de travail à ce sujet <i>Plan d'étude</i>	Processus en cours et achevé pour la rentrée académique 2011
	Mettre en adéquation les conditions de réussite du Bachelor avec les conditions d'accession au master dans les autres universités suisses	La Direction de l'Institut de Psychologie prend contact avec les directeurs d'Instituts de Psychologie suisses afin de réfléchir à la problématique d'accession au master. La réflexion commencera assez rapidement. Le cas échéant, les changements à effectuer seront communiqués au Décanat et examinés par celui-ci <i>Règlement du bachelor</i>	2012
Réduire le nombre d'examens	Réexaminer les solutions permettant la réduction du nombre d'examens	Le Décanat saisit la Commission de l'Enseignement de filière pour l'inviter à poursuivre les réflexions déjà entreprises et travailler sur des modèles alternatifs au sein d'un groupe de travail <i>Rapport du groupe de travail</i>	2013-2014